

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 01 mars 2016

Convocation du 22/02/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 08/03/2016.

L'an deux mil seize, le premier mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Thierry MARCHAU, , Dominique GIRARD, Christophe GAIGNON, Jean-Baptiste ROTTIER, Nicolas DAVIAUD

Absent : Emmanuelle PATURAL

Bon pour pouvoir : de Mireille FOURMOND à Yvonne FREMONT

DCM 2016-08

Fondation du patrimoine

Ayant entendu l'exposé de Mr le Maire,

Les ministères de la culture et des finances ont autorisé la Fondation du Patrimoine à délivrer un label à des particuliers, propriétaire d'un bâtiment, dès lors qu'il est visible de la voie publique.

La Fondation du Patrimoine peut donc nous aider à participer à la mise en valeur de notre commune par la sauvegarde de notre Patrimoine légué par nos anciens et que nous transmettrons à nos enfants.

Pour ce faire, l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2016 s'élève à 50 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 14 voix pour

DECIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2016 par le versement d'une cotisation s'élevant à 50 € (cinquante euros).

DESIGNE Mr le Maire pour représenter la commune auprès du délégué départemental de la Fondation du Patrimoine

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 07/03/2016

Le Maire,
F.STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 08/03/2016
Et de la publication, le 08/03/2016

